

## 3A Proportion de stocks de poissons dont le niveau est biologiquement viable

### Définition et champ d'application

Cet indicateur mesure le pourcentage des stocks de poissons mondiaux qui sont au niveau ou au-dessus du niveau d'abondance et qui peuvent produire le rendement maximal durable. Aucune compilation pour les ODD n'a encore eu lieu, seulement des estimations à l'échelle des océans/des mers et à l'échelle mondiale. Cela fait partie de la cible 14.4 des ODD : D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques (14.4.1. Proportion de stocks de poissons dont le niveau est biologiquement viable).

Plus d'informations :

<https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata-14-04-01.docx>

## 3B Pêche durable en proportion du PIB

### Définition et champ d'application

Cet indicateur exprime la valeur ajoutée des pêches de capture marine durables en tant que proportion du produit intérieur brut (PIB). Il s'agit de l'indicateur actuel de la cible 14.7 des ODD : La pêche durable en proportion du PIB dans les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et tous les pays.

Plus d'informations :

<https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata-14-07-01.docx>

## Logique de la fiche d'information

3a : cet indicateur a le potentiel d'être important pour aider à concevoir des stratégies de pêche durables et à établir le rendement maximal durable pour chaque stock, mais il n'est actuellement calculé qu'au niveau mondial. 3b : bien que la cible 14.7 des ODD encourage l'utilisation durable des ressources marines « y compris [...] la pêche, l'aquaculture et le tourisme », cet indicateur, tel qu'il a été sélectionné par les ODD de l'AIGI, se concentre uniquement sur l'utilisation durable des ressources marines par la pêche. La méthodologie proposée par la FAO mesure donc la pêche durable en pourcentage du PIB. Les stocks qui sont exploités à des niveaux durables sont capables de soutenir les communautés et les industries qui en dépendent, sans compromettre la reproduction et la durabilité à long terme. En revanche, les stocks qui sont exploités au point de ne pas pouvoir se reconstituer fourniront en fin de compte des rendements économiques à long terme sous-optimaux pour les parties prenantes.

## Situation actuelle et progression dans la région méditerranéenne

Malgré l'existence de statistiques nationales et de rapports à la CGPM (FAO), il est nécessaire de poursuivre le développement d'indicateurs adaptés pour évaluer le degré de durabilité de la pêche dans la région méditerranéenne. En ce qui concerne l'indicateur 14.4.1 de l'ODD, seules des valeurs mondiales et régionales ont été estimées à ce jour, évaluant la proportion du stock de poissons dans des niveaux biologiquement durables à environ 35 % pour la Méditerranée et la mer Noire. D'autre part, le manque de disponibilité de données supplémentaires, telles que les indicateurs par PIB, entrave l'évaluation de cet indicateur.

### Sources

3a, 3b (nouveau) : ODD de l'ONU - FAO

### Liens

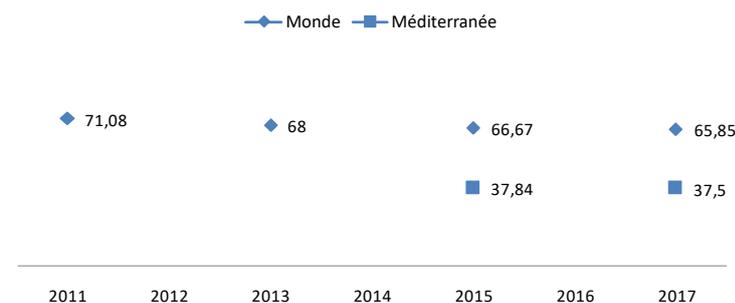
<https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database/>



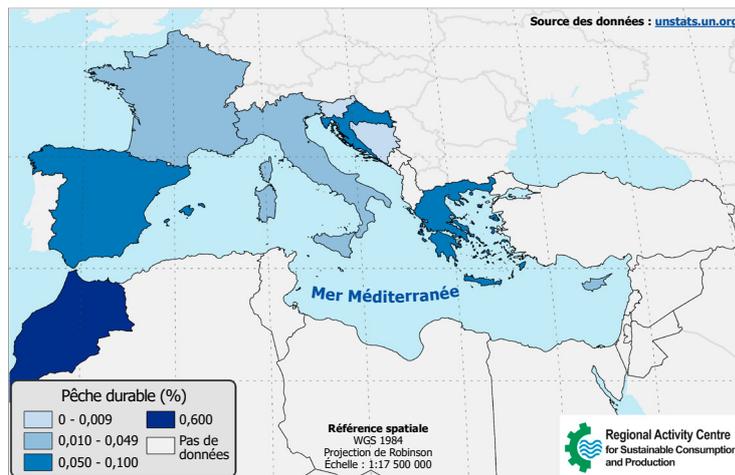
## Message clé

Le manque de flux de données entre les pays de la région méditerranéenne empêche actuellement l'élaboration d'une évaluation précise de la pêche durable, tant du point de vue écologique qu'économique.

## Proportion de stocks de poissons mondiaux et méditerranéens dont le niveau est biologiquement viable (2011-2017)



## Pêche durable en proportion du PIB (2017)



Les appellations employées sur cette carte et la présentation des données qui y figurent n'impliquent en aucun cas l'expression d'une opinion quelconque de la part du Secrétariat des Nations unies quant au statut juridique des pays, territoires, villes, régions ou des autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou de leurs limites